



## Faire face à la charge de travail lors d'un départ d'associé

**Dans les exploitations sociétaires, les départs d'associés devraient se multiplier dans les prochaines années. Comment faire face alors à une charge de travail importante lors d'un départ en retraite, une question essentielle à se poser et à anticiper afin d'éviter le scénario illustré ci-dessous.**



Le départ d'un associé implique une réorganisation de l'entreprise.

«**A** leur installation Jean et Paul ont repris une ferme, augmenté la production de lait, loué des terres qu'ils ont ajoutés aux moyens de production de leurs parents en fin de carrière, en s'associant avec eux. Les structures ont pris du poids et, au moment du départ en retraite de leurs parents, ils se retrouvent avec une charge de travail conséquente qu'ils ne peuvent assumer seuls. Alors que faire ? Baisser la production ? Impensable lorsqu'il faut préserver un niveau d'EBE pour vivre et pour rembourser le rachat des parts sociales».

Le départ d'un associé implique une réorganisation de l'entreprise. L'associé restant doit s'interroger sur l'organisation de sa production et plus largement, sur son métier. Il devra clarifier ses objectifs personnels et professionnels, mettre en regard chaque option retenue avec ses objectifs, étudier la faisabilité économique et technique avant de

s'orienter vers tel ou tel schéma : délégation à des tiers de certaines tâches (déclaration PAC, comptabilité, travaux agricoles), réorientation du système de production, mécanisation, installation de robot, achat de matériel de plus grande capacité, recours à de la main d'œuvre salariée ou recherche d'un associé... La situation de chaque entreprise et les objectifs de chaque agriculteur sont différents et doit être étudiée pour trouver la stratégie gagnante pour l'exploitant sortant ou restant comme pour son futur repreneur !

Attention, la fatigue des nouvelles générations n'est plus simplement physique. Elle devient aussi de plus en plus mentale et doit être prise en compte dans la réorganisation de l'entreprise.

Contact Point Info Transmission  
Laurent Soucat  
Tél. 03 87 66 12 93  
Pit57@moselle.chambagri.fr

### Actualités

## Formation : Reconnaître les principales pathologies des chèvres

La Chambre d'Agriculture de la Moselle, en partenariat avec le Gds 57, vous propose une formation sur les principales maladies des chèvres. La chèvre est un animal sensible. La prévention est la clé pour préserver les troupeaux en bonne santé. Plusieurs pathologies peuvent toucher les élevages caprins. L'enjeu de cette formation est de faire le point sur ces maladies, savoir les reconnaître pour agir rapidement.

- Date : Jeudi 3 décembre 2020
- Lieu : Chambre d'agriculture de Morhange (57)
- Intervenant : Dr Pascal Messin, vétérinaire à Château-Salins.
- Inscription obligatoire sur le lien : <https://forms.gle/99qTVsj6wm8MwkpC8> ou auprès de Christelle Vaillant au 06 80 61 85 80.

# Mieux valoriser votre parcours volaille grâce aux arbres

**Le parcours est un élément obligatoire pour les élevages de volailles Label Rouge ou Biologiques. Mais au-delà des aspects réglementaires, le parcours volaille peut être considéré comme partie intégrante du système de production avicole.**



La sortie des bâtiments, une zone clé pour amener les volailles à explorer l'ensemble du parcours.

**A**ménager cette surface par des structures végétales arborées ou arbustives peut, en effet, aider à gérer plusieurs problématiques : bien-être animal, bon état du parcours, prédation des rapaces, parasitisme, accumulations de déjections... Ainsi, les plantations peuvent à terme dégager une réelle plus-value pour le producteur mais aussi pour le territoire.

### Améliorer le bien-être animal...

Pour beaucoup d'éleveurs, aménager un parcours de volailles est avant tout et surtout une question de bien-être animal. En effet, l'accès à un

parcours extérieur permet aux volailles d'exprimer leur comportement exploratoire naturel tout en limitant leur stress. Les animaux courent, fouillent, grattent et picorent. La présence d'arbres favorise ce comportement, en leur offrant une protection contre les rapaces, les intempéries et un ensoleillement trop important.

### ... mais aussi la productivité des volailles

En périodes de fortes chaleurs, les zones d'ombre encouragent les animaux à sortir et à se mettre à l'ombre. En plein été et en l'absence d'arbres, les animaux resteront dans le bâtiment où ils seront soumis à de fortes températures et manifesteront alors davantage de comportements d'hyperventilation. Les aliments consommés seront utilisés non pas à assurer leur croissance mais à fournir l'énergie nécessaire à abaisser leur température corporelle, ce qui peut être source de fatigue et de mal être.

Par ailleurs, en explorant leur parc, ils consomment des plantes, des graines, des insectes et des vers, représentant alors un possible complément alimentaire source de protéines, de sucres et de fibres. Le couvert végétal peut être choisi et entretenu de manière à valoriser

ses propriétés thérapeutiques et antiparasitaires.

### Des avantages pour le territoire

En dehors des aspects zootechniques, aménager son parcours par la plantation d'éléments arborés contribue à rendre de multiples services aux producteurs et aux territoires. Les arbres offrent un cadre de vie et de travail agréable aux éleveurs. Plus largement, ils vont contribuer à l'image de l'activité avicole à travers une meilleure intégration paysagère des bâtiments. Ces éléments arborés aident également à maintenir la qualité des sols, la biodiversité et la qualité des eaux. Sur le plan économique, les arbres peuvent fournir un revenu supplémentaire que ce soit par la production de bois d'œuvre, de bois de chauffage, de fruits, etc.

Si de vraies valorisations, à la fois environnementales, sociétales, techniques et économiques sont possibles, aménager un parcours de volailles ne s'improvise pas et doit être réfléchi en adéquation avec son contexte et ses objectifs.

**Anne BARTH,**  
conseillère spécialisée

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service agronomie-environnement  
Tél. 03 87 66 12 44  
anne.barth@moselle.chambagri.fr